

Projet : A2025-00247

Devis:A2500458

Date du document : 25.03.2025
Offre valable jusqu' : 04.2025

CL003942
LOYER Daniel
9 route des closeaux
50140 ROMagny-fontenay

Votre interlocuteur
Philippe GAUQUEL
Ligne directe : 06 32
E-Mail : p.gauquel@

Devis accepté Pe
7/05/25

DEVIS VERANDA avec RUPTURE THERMIQUE

Base tarifaire du 09/2023

Nos Atouts :

Après 20 années d'expériences dans la véranda prête à poser, **ALU-GLASS** est fabricant certifié Profils Systèmes

- Aluminium de marque profils systèmes avec certification NF des profils
- Thermo laquage polyester labellisé Qualicoat, Qualimarine, Qualanod..
- Laquage garantie 25 ans.

Toiture

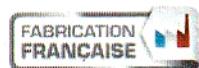
- Structure entièrement à rupture de pont thermique.
- Descente eaux pluviales : EP intégrée.

Facades

- Epaisseur des profils 70 mm permettant une hauteur de menuiseries jusqu'à 2450 mm.
- Coulissant avec rail aluminium et joint coextrudé sur chicane.
- Galets de 22 mm sur roulements à aiguilles, poids jusqu'à 160 kg par vantail (chariot double).
- Fermetures 2, 3, 4 pts en standard en fonction de la hauteur.
- Centreur par défaut dès hauteur supérieure à 2150 mm.
- Cales anti-dégondage insérées dans la tubulure pour une meilleure manœuvre.
- Vitrage de façade par défaut en Warm-Edge Noir.
- Accessoires et quincailleries laqués aux coloris de la véranda.
- Visserie Inox classe 2.

VÉRANDA EN ALUMINIUM RUPTURE DE PONT THERMIQUE - GAMME CUZCO

REmplissages de toiture fournis par nos soins



Position	Quantité	Description	Prix Unitaire HT
1	1	<p>•Véranda Dimensions : L5200.0 X P3000.0 X HF2849.2 Surface au sol (Int) : 14.96 m²</p> <p>Toiture Epine : Couleur Chevrons Toiture : M9016 Couleur Capots Toiture : F7016 Vitrage : 4 Low.E /18/ 44.2 Argon WARM-EDGE NOIR Panneau : Sandwich Blanc / Ardoise 55mm</p> <p>Châssis : •6.1 : Coulissant 2 Vantaux (712) Dimensions : 2197.9 x 2400.0 mm Couleur (Int Ext) : F7016 F7016 • Vantaill Principal Gauche , Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, Poignée de tirage Extérieur, Crémone 4 points , , Poignée à 1025.0mm Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR • Vantaill Semi-fixe Droite, Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, , Poignée à 1025.0mm Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR</p> <p>•3.1 : Fixe (713) Dimensions : 1127.1 x 2372.0 mm Couleur (Int Ext) : F7016 F7016 • Fenêtre Fixe Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR</p> <p>•4.1 : Fixe 1 Montant (713) Dimensions : 2088.9 x 2372.0 mm Couleur (Int Ext) : F7016 F7016 Ventilation Profils Systèmes • Fenêtre Fixe Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR • Fenêtre Fixe Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR</p> <p>•5.1 : Fixe (713) Dimensions : 1127.1 x 2372.0 mm Couleur (Int Ext) : F7016 F7016 Ventilation Profils Systèmes • Fenêtre Fixe Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR</p> <p>•2.1 : Coulissant 3 Vantaux 3 Rails (712) Dimensions : 3550.1 x 2400.0 mm Couleur (Int Ext) : F7016 F7016 • Coulissant Vantaill Central Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR • Vantaill Principal Gauche , Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, Poignée de tirage Extérieur, Crémone 4 points , , Poignée à 1025.0mm Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR • Coulissant Vantaill Fixe Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR</p>	<p>Hérisson Anti-Feuille : 68.64 € 8 Spots Epine : 934.06 € Prix HT : 12268.47 €</p> <p>Pack Thermique : 85.37 € Prix HT : 2146.16 €</p> <p>Prix HT : 770.67 €</p> <p>Prix HT : 1481.17 €</p> <p>Prix HT : 906.86 €</p> <p>Pack Thermique : 167.50 € Prix HT : 3227.47 €</p> <p>Prix HT : 3504,00 €</p>

2 1 Forfait de pose

Prix HT : 3504,00 €

Dont 21,82 € d'Eco-Contributon

Montant H.T	24326,48
Taux Normal	20,00 %
Montant TTC	4865,30

29191,78

Avec remise totale TTC pose de 25600 €
 op printemps

Mode de règlement:

10% à la signature, soit: 2919,18 €

Devis : A2500458, du 25.03.2025

50% au métré, soit: 14595,89 €

40% à la pose, soit: 11676,71 €

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente reproduite au verso et des caractéristiques essentielles des produits ou des services commandés, et déclare les accepter sans réserves.

« Le présent contrat est conclu en application des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO, dont le Client reconnaît avoir eu communication et pris connaissance préalablement à la passation de sa commande, et qu'il déclare accepter sans réserves, en toutes leurs dispositions. La signature du Client vaut approbation intégrale des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO »

« Conformément à l'article R.152-1 du Code de la Consommation, en cas de litige vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les Conditions Générales de vente Caséo) par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015

Paris, ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir. »

En raison de la crise de la covid19 et de ses conséquences sur la production des industriels, nous déplorons de nombreux retards et/ou annulations de livraisons de la part de nos fournisseurs, qui constituent pour CASEO des cas de force majeure sur lesquels nous n'avons aucune prise. Nous ne sommes par conséquent pas en mesure de garantir le délai indiqué ci-dessus. Ce délai mentionné est donc à considérer comme indicatif et ne pourra donner lieu à des réclamations, si, pour des raisons que nous ne maîtrisons pas, il devait être reporté. Lorsque nous avons connaissance d'un cas de cette nature, nous nous efforçons de prévenir notre clientèle en temps utile, et notamment en cas d'annulation de commande du fait de l'indisponibilité totale du produit. Nous vous remercions de votre compréhension.

Agences de: Poilley / Granville / Coutances / La Meziere Traitements des déchets: BMM ZA de la route - LD Les Biards 50540 Isigny le Buat. Déchetterie professionnelle.

Agence de Saint-Malo Traitements des déchets: ROMI BRETAGNE 49 rue de la ville es cours 35400 Saint-Malo. Centre de tri et recyclage professionnel.

Initials du client:

Visuels non contractuels

Devis valable 1 mois. Date limite de l'offre : 24.04.2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord"

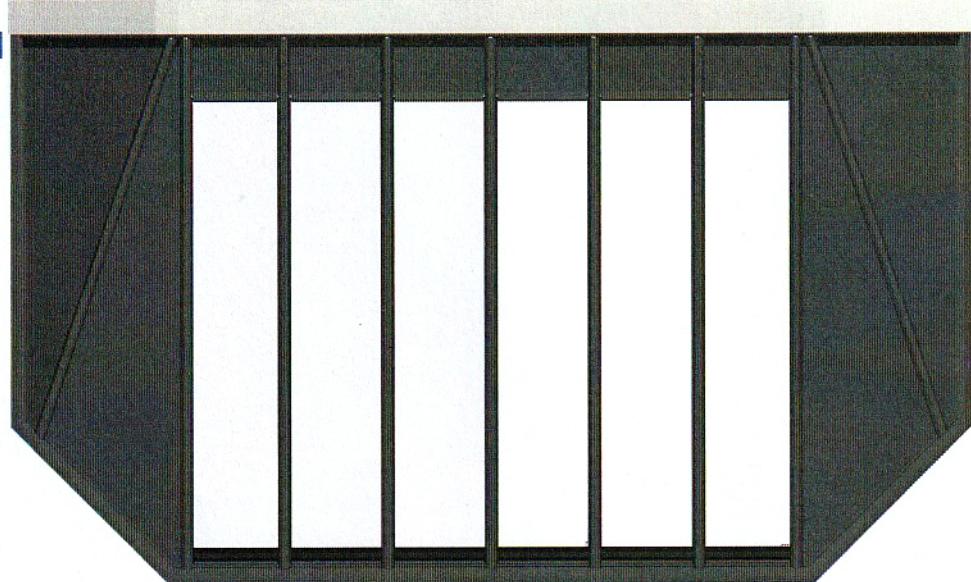
Votre interlocuteur

Philippe GAUQUELIN

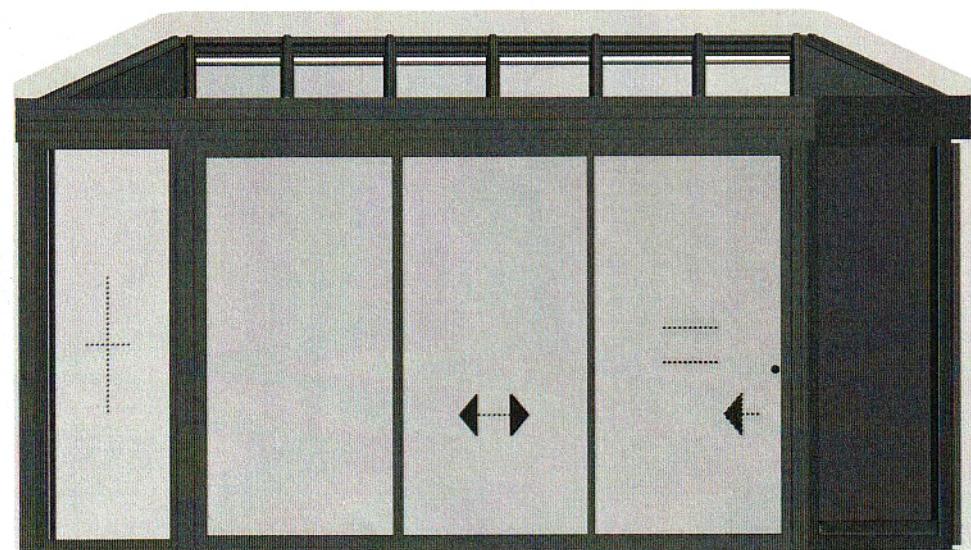
Ligne directe : 06 32 06 52 64

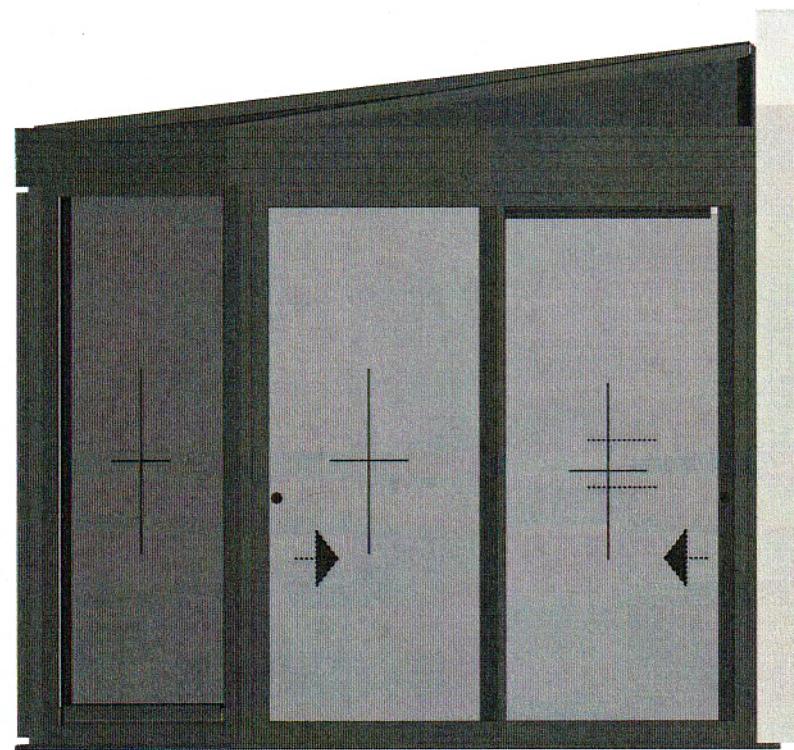
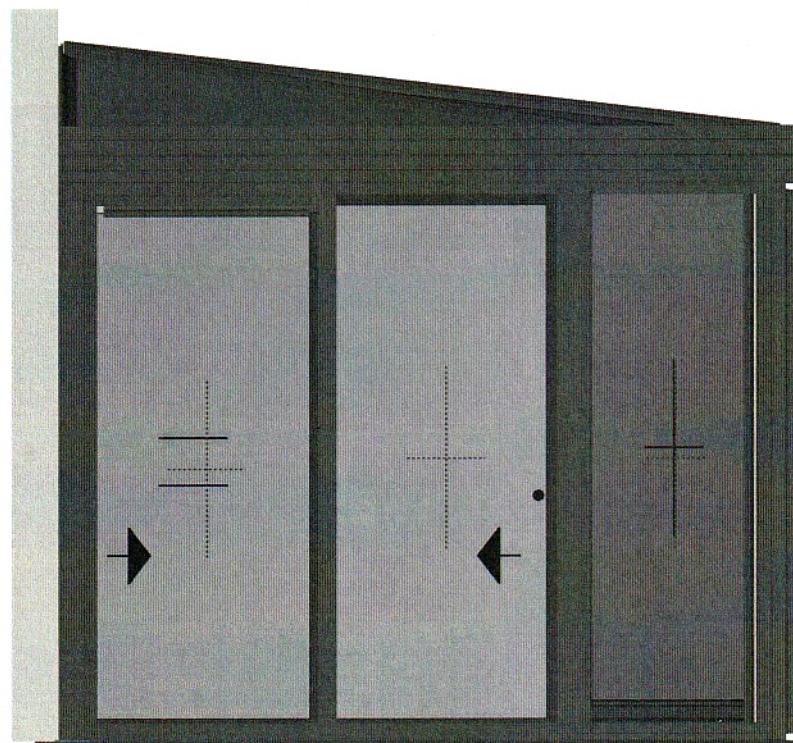
E-Mail : p.gauquelin@mmsm.fr

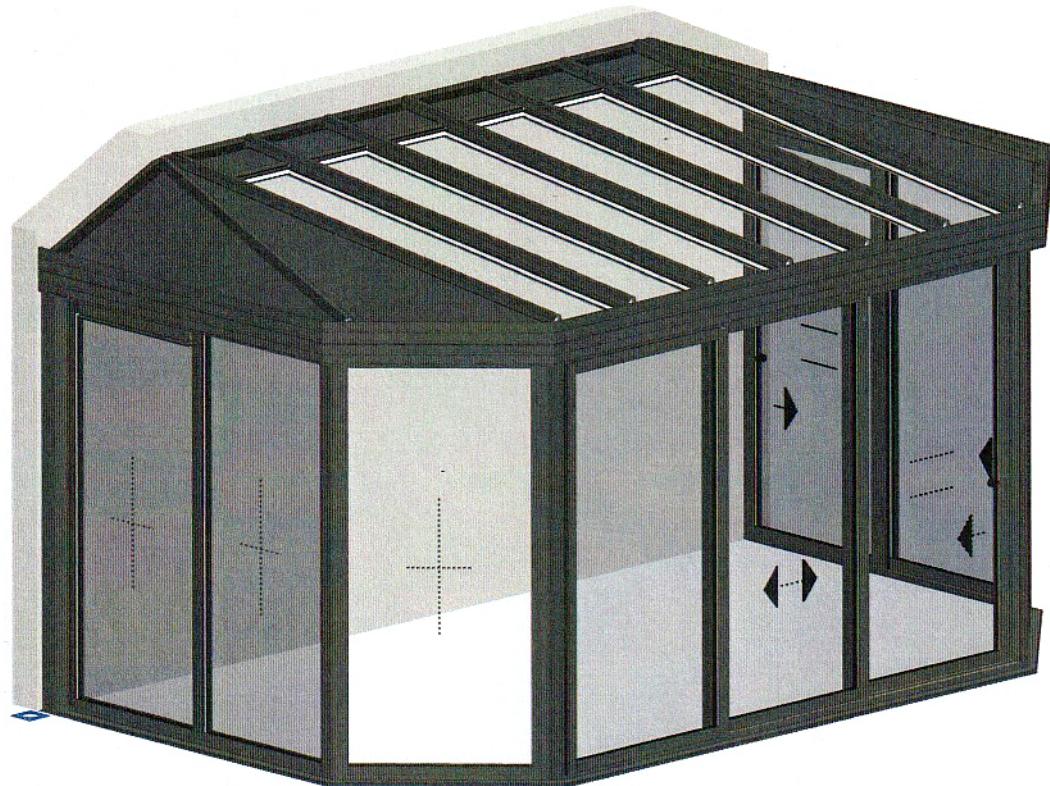
□



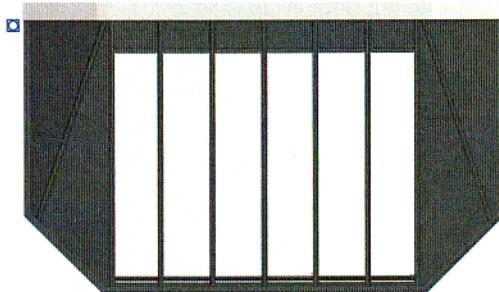
—







Toiture



Projet : A2025-00247

Client : LOYER

Qté : 1

Serie : 414Ec

Couleurs : Intérieur Toiture : M9016

Extérieur Toiture : F7016

Dimension (Int) : L5200.0 X P3000.0 X HF2849.2

Description

• Toiture

Chéneau : 414.160

Chevrons épines (RAL M9016) + capots (RAL F7016)

Remplissage(s) : 10 volume(s) EUROT AUCOUSTIQUE 55 B/A -

Remplissage(s) : 6 vitrage(s) 4 Low.E /18/ 44.2 Argon

WARM-EDGE NOIR

• Divers

1 Descente(s) EP Intégrée (Habillage EP + naissance + tube Ø 80 mm + coude 90°)

Kit de 8 Spots Epine

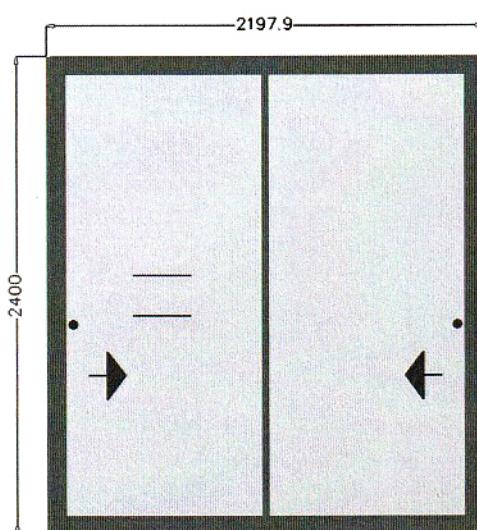
BAVETTE 60 MM

10 Hérissons Anti-Feuille de 1200 mm



Coulissant 2 Vantaux

Vue Intérieur



Qté : 1

Serie : 712

Couleurs : Intérieur Châssis : F7016

Exterior Châssis : F7016

Dimension : L2197.9 x H2400.0 mm

Position : 6.1

Description

Gamme thermique Coulissant

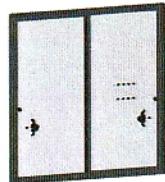
- Vantail Principal Gauche, Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, Poignée de tirage Extérieur, Crémone 4 points, Poignée à 1025.0mm

Vitrage : 4/20/4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

- Vantail Semi-fixe Droite, Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, Poignée à 1025.0mm

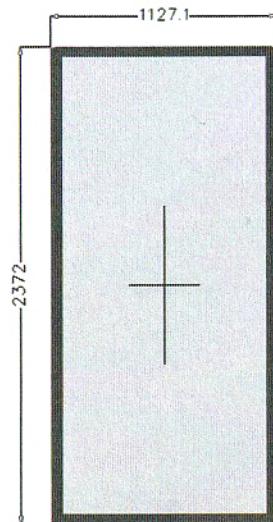
Vitrage : 4/20/4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

Vue Extérieur



Fixe

Vue Intérieur



Qté :

1

Serie : 713

Couleurs : Interieur Châssis : F7016
 Exterieur Châssis : F7016

Dimension : L1127.1 x H2372.0 mm

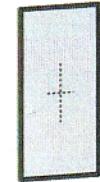
Position : 3.1

Description

Gamme thermique Coulissant

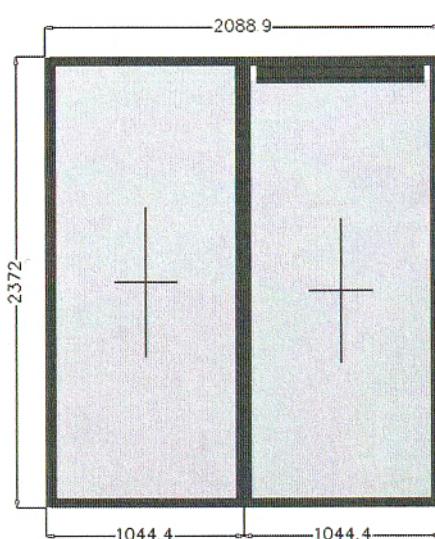
- Fenêtre Fixe
 Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

Vue Extérieur



Fixe 1 Montant

Vue Intérieur



Qté : 1

Serie : 713

Couleurs : Interieur Châssis : F7016
 Exterieur Châssis : F7016

Dimension : L2088.9 x H2372.0 mm

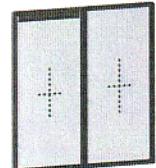
Position : 4.1

Description

Gamme thermique Coulissant

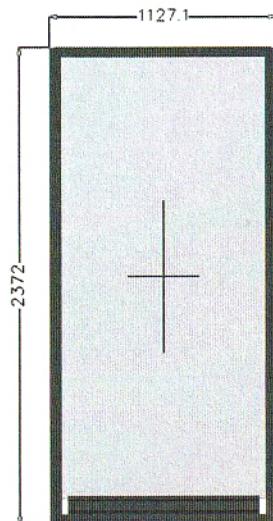
- Ventilation Profils Systèmes
- Fenêtre Fixe
 Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR
 - Fenêtre Fixe
 Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

Vue Extérieur



Fixe

Vue Intérieur



Qté :

1

Serie : 713

Couleurs : Interieur Châssis : F7016
Exterieur Châssis : F7016

Dimension : L1127.1 x H2372.0 mm

Position : 5.1

Description

Gamme thermique Coulissant

Ventilation Profils Systèmes

• Fenêtre Fixe

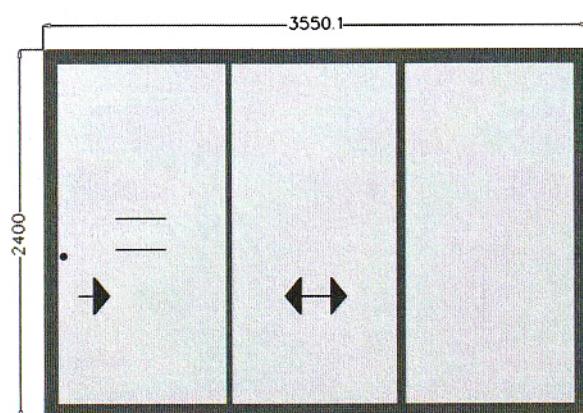
Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

Vue Extérieur



Coulissant 3 Vantaux

Vue Intérieur



Qté : 1

Serie : 712

Couleurs : Interieur Châssis : F7016
Exterieur Châssis : F7016

Dimension : L3550.1 x H2400.0 mm

Position : 2.1

Description

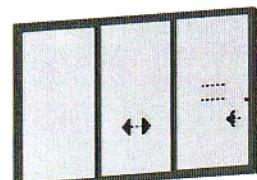
Gamme thermique Coulissant

• Coulissant Vantail Central
Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

• Vantail Principal Gauche , Béquille Chronos Evo Embase Intérieur, Poignée de tirage Extérieur, Crémone 4 points , , Poignée à 1025.0mm
Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

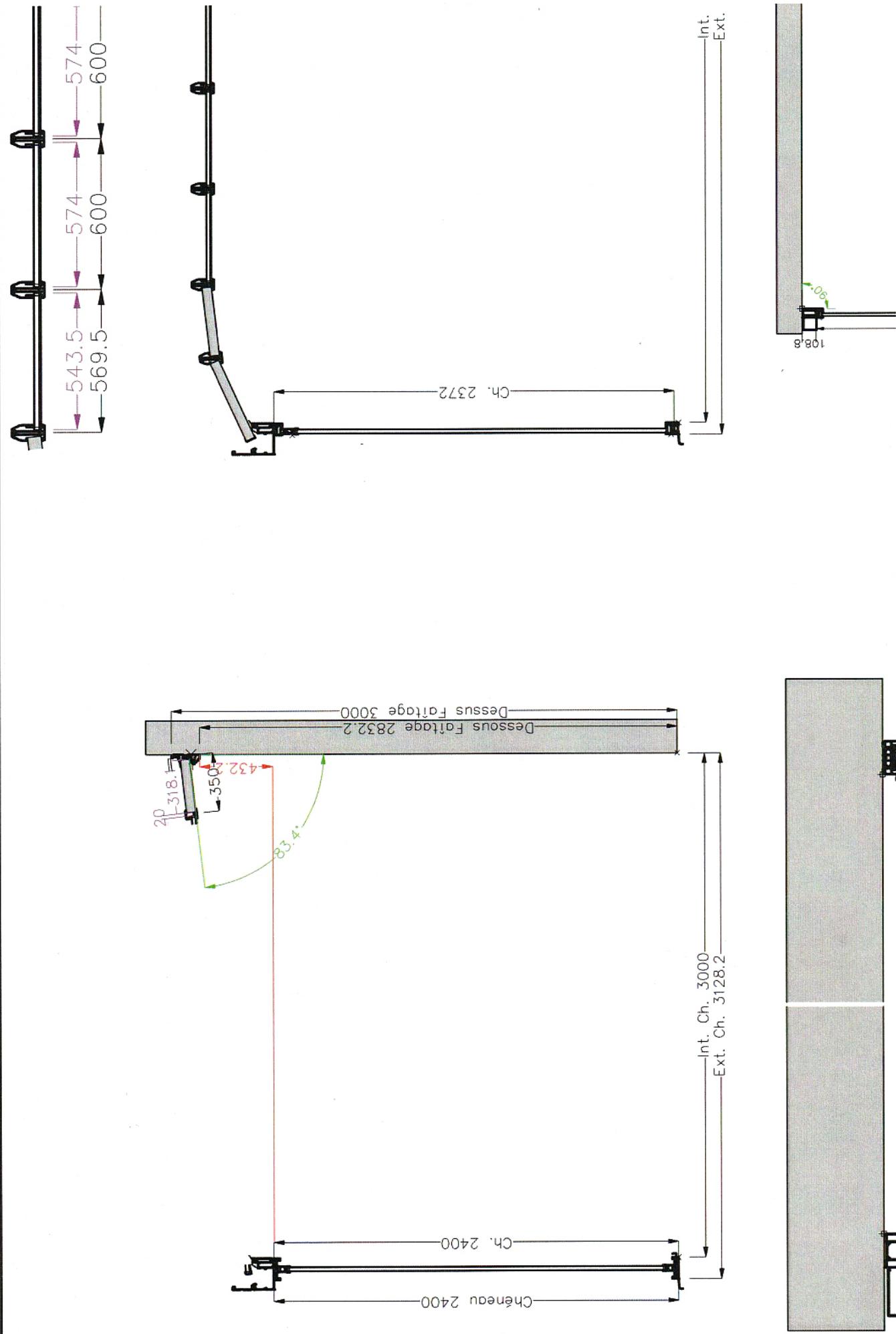
• Coulissant Vantail Fixe
Vitrage : 4 /20/ 4 Low.E Argon WARM-EDGE NOIR

Vue Extérieur



MIROITERIE DU MONT SAINT MICHEL
AGENCE AVRANCHES
 Parc d'activités de l'Estuaire - 44 Avenue de la Pierre Valière - BP 220 - 50220 POUILLY
 02.33.58.72.53 - contact.avranches@nmmsm.fr
www.miroiterie-du-mont-saint-michel.fr

LOYER
Réf : A2025-00247



Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services s'appliquent au Client personne physique qui contracte pour des besoins personnels ou familiaux qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle. Elles sont systématiquement remises pour approbation au Client avant la passation de toute commande. Elles concernent l'offre de produits et/ou de prestations de service (pose, installation) spécifiques du Magasin CASEO dont le nom figure sur le bon de commande, à l'exclusion de toute autre entité sous enseigne CASEO. Le Magasin CASEO se réserve de se prévaloir des présentes Conditions Générales à tout moment dès lors qu'elles ont été acceptées sans réserve par le Client lors de la passation d'une commande.

1. INFORMATION DU CLIENT : Les photographies des produits figurant sur les prospectus, catalogues ou publicités CASEO, sont données à titre indicatif, et n'ont pas une nature contractuelle : il appartient au Client de nous contacter pour obtenir tous renseignements complémentaires utiles sur les produits qui y sont représentés. Lorsque le Client nous communique des données suffisamment précises, nous lui prodiguons tout conseil ou renseignement nécessaire, en lui indiquant notre appréciation sur les différentes possibilités offertes par nos produits. Il appartient au Client d'effectuer le choix qui lui convient en fonction de ces informations.

2. DEVIS ET COMMANDES : Sauf disposition contraire, les offres et devis du Magasin CASEO sont valables pour une durée maximum de 30 jours à dater de leur émission. Lorsqu'un devis est réalisé sur la base des seules informations fournies par le Client, la responsabilité du Magasin CASEO ne pourra être engagée dans le cas où ces données seraient erronées, notamment en ce qui concerne les dimensions, quantités et qualités voulues par le Client, comme dans le cas où les produits acquis par le Client ne conviendraient pas à leur destination compte tenu des informations insuffisantes ou inexactes qu'il nous aurait fournies à ce sujet. Lorsqu'un devis nécessite des études techniques spécifiques ou un déplacement sur les lieux, des frais peuvent être facturés, avec l'accord préalable du Client.

Le Client est engagé par la signature du bon de commande ou du devis accepté, cette signature valant approbation du contenu de la commande, quel que soit le nombre de pages que celle-ci comprend. Le Client ne peut modifier sa commande postérieurement à cette date. Toute commande doit comporter les différentes informations nécessaires à son exécution. Il peut être demandé au Client de justifier son identité et son lieu de domicile, et le moyen de paiement utilisé. La vente comprend uniquement les articles et prestations figurant sur le bon de commande. Les croquis indiqués sur nos devis et bons de commande sont donnés à titre indicatif, ils ne reproduisent pas les proportions et esthétiques exactes du produit commandé et ne sont donc pas contractuels.

3. DISPONIBILITÉ DES PRODUITS : Les produits sont vendus dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de disponibilité chez les fournisseurs. Le Magasin CASEO se réserve de modifier les produits qu'il commercialise jusqu'au moment de leur livraison, sans obligation de changer ceux déjà livrés, si c'est la conséquence d'une évolution technique, et s'il n'en résulte pas une augmentation du prix ou une altération de la qualité, dès lors que le produit livré présente bien les caractéristiques auxquelles le Client a subordonné son engagement. Au cas où se révélerait l'indisponibilité d'un produit chez un fournisseur après la passation d'une commande, la commande sera annulée et remboursée, à moins que le Client ne choisisse un article de remplacement d'une valeur et qualité équivalente. Les articles indisponibles sont supprimés du catalogue CASEO au moment de sa réimpression. Les articles réalisés sur mesure nécessitent des délais de fabrication et de livraison variables selon leurs technicités et dimensions, qui sont précisées au Client lors de la passation de commande.

4. PRIX PAIEMENT : Le prix de vente et/ou d'installation de nos produits est celui figurant sur le devis ou le bon de commande, hors frais de livraison, emballage compris et T.V.A. incluse au taux de droit commun. En ce qui concerne les prestations de pose et d'installation, le choix du taux réduit de T.V.A. (10% ou autre taux en vigueur selon les particularités fiscales) est noté en fonction des déclarations du Client et sous sa responsabilité. En tant que commerçant indépendant, chaque magasin sous enseigne CASEO est libre de sa politique tarifaire, et les prix qu'il propose ne sauraient engager les autres magasins de la même enseigne. Le prix figurant sur le bon de commande est ferme et définitif. CASEO se réserve le droit d'actualiser les prix dans le cas d'une hausse imprévue du cours des matières premières appliquée par les fournisseurs.

Toutes les commandes d'un montant inférieur à 200 euros TTC sont payables en totalité et en un seul versement, sauf offres spéciales faisant l'objet d'un règlement spécifique tels que les paiements en plusieurs fois par carte bancaire ou les offres de financements. Pour les commandes d'un montant supérieur à 200 euros TTC, un acompte de 50% du montant total de la commande (produits + prestations d'installation s'il y lieu) est demandé. Le solde du prix est payable avant la livraison de nos produits ; aucune livraison ne sera effectuée sans un paiement complet du prix des produits dès lors qu'aucune prestation d'installation n'y est associée. Pour les commandes comprenant des Prestations d'installation, un acompte complémentaire de 40% du montant de la commande est demandé avant le déchargement des produits pour permettre leur installation, et le solde de 10% lors de la réception des travaux de pose. Pour un paiement par chèque, la présentation d'une pièce d'identité sera exigée, sauf pour les chèques de banque. Les acomptes versés par le Client sont à valoir sur le prix de commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager de la commande.

Toute facture émise par le Magasin CASEO doit être réglée à la date stipulée. Tout retard de paiement par le Client entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard au taux de cinq fois le montant de l'intérêt légal à compter de l'échéance. L'obligation de livraison pesant sur CASEO existe dès lors que le Client a payé les sommes qu'il devait en exécution de la commande passée. Nous nous réservons de refuser toute nouvelle commande en cas de non-paiement de toute somme précédemment due par le Client. Pour les prestations de pose et/ou travaux, le non-paiement d'une échéance ou d'un acompte contractuellement prévus pourra entraîner une suspension immédiate des travaux. Pour les commandes devant être réglées par chèque bancaire, virement bancaire, financement ou mandat, la non réception de la somme due n'entraînera pas l'annulation automatique de la commande, sauf accord entre les parties, le Client restant redevable au Magasin CASEO du montant de sa commande.

RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au règlement intégral du prix par le Client. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, le Client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour individualiser les marchandises comme restant la propriété du Magasin CASEO. L'inexécution par le Client de ses obligations de paiement, en tout ou partie, confère au Magasin CASEO le droit d'exiger, huit jours après une mise en demeure restée sans effet, la restitution des marchandises livrées aux frais et aux risques du Client.

5. LIVRAISONS RÉCEPTION RETOURS : Lors de la passation de la commande, le Client est tenu de fournir toutes les informations nécessaires à la livraison : nom précis, adresse exacte, téléphone fixe et portable, etc. L'adresse de livraison devra être facilement accessible. En cas d'erreur du Client dans l'adresse qu'il nous a fournie, comme en cas d'absence non motivée du Client lors de la livraison, les frais de réexpédition seront à sa charge. Sauf convention contraire, les livraisons ne peuvent s'effectuer qu'en France Métropolitaine. Le Client doit disposer des ressources nécessaires pour la prise en charge des produits déposés par les livreurs, notamment un nombre de personnes suffisant pour réceptionner et décharger. Le Magasin CASEO ne pourra être tenu responsable des mauvaises conditions d'accès pouvant entraîné retard ou impossibilité de livraison. La livraison s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du bien. Tout risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré au Client au moment où ce dernier, ou un tiers désigné par lui, et autre que le livreur proposé par le Magasin CASEO, prend physiquement possession de ces biens. Lorsque le Client confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par le Magasin CASEO, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au Client à la remise du bien au transporteur.

Le Magasin CASEO livre le bien ou fournit le service à la date ou dans le délai indiqué sur le devis ou le bon de commande. Les délais de livraison ainsi convenus correspondent aux délais raisonnables de traitement de la commande, de fabrication et d'acheminement des produits. A défaut de date précise de livraison ou d'exécution spécifiée sur le devis ou le bon de commande, il est convenu, par application des présentes Dispositions

Générales, que le Magasin CASEO s'engage à livrer le bien ou exécuter la prestation au plus tard quatre-vingt-dix jours après la conclusion du contrat. Dès lors que la livraison intervient avant l'issue de ce délai, le Client accepte que les retards éventuels ne peuvent en aucun cas donner lieu à une annulation de la commande. Les délais de livraison indiqués s'entendent hors week-ends et jours fériés. Le Magasin CASEO ne saurait être tenu pour responsable d'un défaut d'approvisionnement imprévu chez ses fournisseurs engendrant une impossibilité de livraison à bonne date, les produits figurant à son catalogue étant vendus sous réserve de leur disponibilité chez ses fournisseurs. Toute modification de la commande par le Client devra faire l'objet d'un accord écrit et entraînera automatiquement un report de la date de mise à disposition ou de livraison initialement prévue. La livraison et l'exécution de la prestation ne peuvent intervenir dans les délais convenus que si le Client est à jour de ses obligations envers nous et que s'il n'est pas lui-même la cause totale ou partielle du retard.

A la réception des produits, le Client doit effectuer un contrôle de l'apparence de l'emballage avant de signer le bordereau de livraison, dès lors qu'il est effectivement mis en mesure de s'assurer de l'intégrité et de la conformité des marchandises emballées. Si la livraison comporte plusieurs éléments, elle doit être complète. Si le colis n'est pas dans un état parfait ou s'il y a des manquants, le Client doit ajouter des réserves écrites précises sur le bordereau de livraison, avant signature. Dans le cas où le colis serait trop abîmé, le Client doit le refuser et ne pas signer le bon de livraison présenté par le livreur. Aucune réclamation ne pourra être effectuée auprès du livreur si le Client n'y a pas mentionné de réserves. Le Client doit ensuite notifier impérativement par lettre recommandée avec accusé de réception au livreur et au Magasin CASEO toutes réserves sur l'article livré dans les 3 jours suivant la réception du colis, jours fériés non compris. La responsabilité du Magasin CASEO ne pourra être engagée en cas de signature du bordereau de livraison par une personne mandatée par le Client autre que le destinataire indiqué sur le bon de transport.

Aucun retour ne sera accepté sans l'autorisation préalable du Magasin CASEO. En cas de retour non autorisé, la marchandise sera retournée au Client ou tenue à sa disposition, à ses frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à sa charge. Tout produit défectueux doit être retourné dans son emballage d'origine, avec s'il y a lieu les étiquettes de garantie, et comporter l'ensemble du produit et de ses accessoires. Les articles doivent impérativement être retournés dans un état neuf et propre à la revente, accompagnés de la note d'achat (ticket ou facture). Tout article endommagé par le Client, incomplet, ou présentant des traces d'usure ou d'utilisation, ne sera ni repris, ni remboursé et ni échangé. Toute reprise acceptée par le Magasin CASEO, en cas de non conformité des produits dûment constatée, entraînera soit la réparation ou le remplacement des produits après vérification du retour, soit la constitution d'un avoir au profit du Client, soit le remboursement. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur. Tout produit ayant été réalisé sur mesure pour répondre à une demande spécifique du Client en fonction des renseignements qu'il aura fournis lors du devis ne pourra être repris par la Magasin CASEO.

6. INSTALLATION : Sauf convention contraire, la livraison des produits n'inclut pas la pose, l'installation ou la mise en service. Dans le cas où de telles prestations seraient convenues, le Client s'engage à permettre leur réalisation aux jours et heures prévus, en laissant libre accès au chantier. Le Magasin CASEO se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des travaux, ce dont il informera le Client, et pourra refuser d'effectuer toute installation non conforme aux règles de l'art, ou d'utiliser tous matériaux ou produits fournis par le Client. Dans le cas où ces travaux nécessiteraient une autorisation, un permis de construire ou un accord de la copropriété, le Client serait seul responsable de son obtention.

La non obtention de cette autorisation ne peut constituer pour le Client un motif de refuser la livraison des produits et le paiement des sommes dues, et ne saurait engager la responsabilité du Magasin CASEO pendant l'exécution des Prestations d'installation et ultérieurement, dès lors que la livraison est conforme à la commande du Client.

Il en va de même des éventuelles réserves, contraintes additionnelles ou interdictions qui pourraient être émises par les Architectes des Bâtiments de France sur un bâtiment protégé ou à proximité de celui-ci, règlement de copropriété ou un Plan Local d'Urbanisme : il appartient au Client de s'en informer en amont et de faire son affaire personnelle du respect de ces règles et à relever CASEO indemne de toutes les réclamations ou litiges qui pourraient en découler suite aux travaux effectués.

Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet d'un avenant au contrat. Le Client s'interdit pour sa part toute intervention personnelle sur l'installation en cours de travaux. Toute dégradation imputable au Client engagera sa seule responsabilité. Toute intervention de remise en état sera facturée au Client. Les prises de cotes réalisées par le Magasin CASEO sont des documents purement internes destinés à son seul usage. Ils n'engagent pas sa responsabilité et ne pourront pas lui être opposés si l'installation des Produits est réalisée par le Client ou par un tiers sur la base de ces documents. Les produits décrits sur le contrat seront cotés par un technicien-métreur qui s'assurera de leur adaptation à la fabrication en usine. Une éventuelle différence de cotes entre celles figurant sur le contrat et celles prises par le métreur, ne peut constituer en aucun cas pour le client un motif d'annulation. En ce qui concerne les produits posés en rénovation, le Magasin CASEO ne peut s'engager sur les qualités, tant isolantes que phoniques, des murs ou supports sur lesquels les produits sont posés. D'autre part, le maintien du dormant existant entraînera une perte de clair de vitrage égale à l'épaisseur du dormant existant plus le jeu nécessaire.

Les délais d'installation donnés au Client sont des délais moyens, qui peuvent varier selon les chantiers et les difficultés techniques à traiter. La pose de nos produits pourra être différée en cas de non-exécution, par des entreprises extérieures demandées par le Client, de travaux préalables et nécessaires à la bonne mise en oeuvre de nos produits. La réception des travaux de pose doit être faite par le Client ou son représentant dûment mandaté, dès que leur achèvement lui est signalé, avant le départ du technicien responsable de la pose, et en présence de celui-ci. Les éventuelles réserves sur les travaux exécutés doivent impérativement être consignées sur le document de réception. Le Magasin CASEO programadera, en fonction des délais d'approvisionnement des matériels et en accord avec le Client, l'intervention nécessaire à la finalisation des ouvrages litigieux et procéderont ensemble à la levée des réserves. A défaut de réception expresse, le paiement intégral du prix par le Client et la prise de possession de l'installation vaudront réception tacite.

La responsabilité du Magasin CASEO ne pourra pas être engagée lorsque l'installation du produit commandé a été réalisée par le Client ou par un tiers. Le Client doit se conformer à la notice d'utilisation et d'installation du produit en respectant les prescriptions de montage du fabricant. Il appartient au Client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent pour installer le matériel, de se faire assister d'un professionnel. Certains matériels et équipements commercialisés par le Magasin CASEO doivent impérativement faire l'objet d'une installation par un professionnel ou d'un installateur agréé afin de bénéficier de la garantie du constructeur/fabricant.

7. PRESTATIONS À LA CHARGE DU CLIENT : Le montage, la finition et la personnalisation des Produits sont effectués par le Client, sauf disposition contraire prévue dans la commande. Dans le cas d'une Prestation d'installation des Produits par le Magasin CASEO, le Client est tenu, sauf stipulations contraires, d'assurer à sa charge tous travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture et travaux annexes qui pourraient s'avérer nécessaires. L'installation ne comprend pas non plus, sauf accord express entre les parties : les travaux de finition (vernis, peintures, etc) des Produits, les travaux de plâtrerie ou de maçonnerie, les raccords de peinture, de papier peint ou de décoration, l'installation de systèmes de ventilation mécanique autre que les grilles de ventilation (qui peuvent être incorporées aux produits livrés). Il est entendu que les raccordements de plomberie, d'alimentation (eau, gaz, électricité) et d'évacuation, doivent s'effectuer à moins d'un mètre du point de raccordement dans la pièce d'installation. Aucune intervention ne sera réalisée sur des réseaux qui ne seraient pas en parfait état de fonctionnement. En ce qui concerne les châssis, les modifications ou réparations nécessitées par une disposition ou exécution des ouvertures non conformes aux plans feront l'objet d'un devis d'intervention complémentaire. D'une manière générale tous travaux conditionnant l'exécution de la pose et ressortant d'une autre corporation, ne sont pas à notre charge. Lorsque l'état de l'immeuble objet du chantier ne permet pas de démarrer ou de terminer l'installation ou la pose dans les délais normaux, les dépenses et les frais de déplacements supplémentaires occasionnés seront facturés en supplément au Client selon nos tarifs en vigueur.

8. GARANTIE : Le Client bénéficie des garanties légales relatives aux vices cachés et à la conformité tels que définies aux articles 1641 et suivants du

Code Civil et L.211-4 et suivants du Code de la Consommation, pendant un délai de 24 mois après règlement complet de sa commande. Les produits vendus par le Magasin CASEO ne font l'objet d'aucune garantie commerciale supplémentaire. Les conditions et durée de la garantie spécifique du fabricant sont quant à elles indiquées sur la fiche d'information des produits. Conformément à l'article L211-8 du Code de la consommation, l'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaît ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut à son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis. Le Client doit nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation des vices allégués. La responsabilité du Client serait susceptible d'être seule en cause en cas d'utilisation anormale ou non conforme du produit, pour les dommages résultants de l'inobservation des prescriptions ou instructions du fabricant, le non-respect des prescriptions et consignes impératives d'entretien, pour les appareils ayant subi une modification de leurs spécificités par le Client. Aucune prise en garantie ne sera effectuée sans la présentation de la facture de l'article.

9. RESPONSABILITE - DROIT APPLICABLE : Notre responsabilité ne peut pas être engagée lorsque le Client ne respecte pas, en toute ou partie, les présentes Conditions Générales, ou encore en cas de fait imprévisible d'un tiers ou en cas de force majeure. Nous pouvons en ce cas nous exonérer de toute ou partie de notre responsabilité en apportant la preuve de l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes Conditions Générales, soit lorsque celle-ci est imputable au Client soit, lorsqu'elle est le fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou consécutive à un cas de force majeure reconnu comme tel par la jurisprudence.

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Tous litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre le Client et le Magasin CASEO sont soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises. En cas de litige, le Client doit contacter le service client du magasin dans lequel il a passé sa commande. Si la réponse à sa réclamation ne le satisfait pas, conformément à l'article R.152-1 du Code de la Consommation, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes Conditions Générales) par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris, ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir. L'issue de la médiation interviendra, au plus tard, dans les 90 jours à compter de la notification de sa saisine par le Médiateur.

10. DÉMARCHAGE À DOMICILE – DROIT DE RETRACTATION : Conformément à la réglementation en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu hors établissement ou à la suite d'un démarchage, sans avoir à motiver sa décision. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 121-16-2 du Code de la consommation, et de la réception du bien, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Le Client informe le Magasin CASEO de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu, le formulaire de rétractation détachable ci-dessous ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le Client renvoie ou restitue les biens au Magasin CASEO ou à une personne désignée par ce dernier, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter, et supporte les coûts de renvoi directs. Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Magasin CASEO rembourse au Client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter, et au plus tard à la récupération des biens restitués ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Il est rappelé que le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ; de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ; de fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES : Les données personnelles collectées par CASEO ont pour objectif d'améliorer la qualité de nos services et de faire bénéficier les clients d'offres et informations ; le client consent à l'utilisation de ces données par CASEO, et dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition qu'il peut exercer par courriel à l'adresse : centrale@caseo-maison.com. Il peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse suivante: <http://www.bloctel.gouv.fr>

« *Lu et approuvé* » et Bon pour accord du client – date et signature

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre :

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

Conditions :

1. Compléter et signer ce formulaire
2. L'envoyer par **lettre recommandée avec accusé de réception**
3. Utiliser l'adresse du magasin figurant au dos (ou en première page du document commercial)
4. L'expédier au plus tard le **quatorzième jour à partir du jour de la commande** ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature de la marchandise et/ou du service commandé : _____

Date de la commande : _____

Nom du client : _____

Adresse du client : _____

Signature du client :

CERTIFICAT

pour ENTREPRISE DE LAQUAGE



autorise par la présente

Profils Systèmes Industries
Parc d'activités Massane
10 rue Alfred Sauvy
34670 Baillargues
France

à utiliser le label de qualité ci-dessus en conformité avec l'édition 2025 des
Directives QUALICOAT, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025

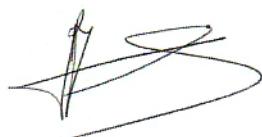
Licence n° : 549

Date d'attribution: 15.01.2000

Date d'expiration: 31.12.2025

Zurich, le 1 janvier 2025

QUALICOAT



Ivo Vermeeren
Président



Coby Armare
Secrétaire Générale

Autorisation

d'utiliser la certification



L'ADAL certifie que la société :

FRANCANO INDUSTRIES

Route de Pontailler-sur-Saône
21270 Talmay

Numéro de licence : 1421

est autorisée à utiliser la marque ci-dessus pour la ligne de production (anodisation) en accord avec le règlement relatif à l'emploi du label de qualité QUALANOD pour l'anodisation sulfurique de l'aluminium destinée à l'ANODISATION ARCHITECTURALE tel que décrit dans l'édition du 01/01/2024 des Directives.

L'anodisation architecturale est l'un des quatre types d'anodisation visés par les Directives.

Date de la licence initiale : 26.11.1975

Date de fin de validité de la licence : 31.12.2025

Paris, le 17 décembre 2024



Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL



Site Internet : www.adal-aluminium.fr

Association déclarée de la loi du 1^{er} juillet 1901
17 rue de l'amiral Hamelin
75116 Paris

Certificat de produit n° QM-038

Délivré conformément aux articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation

L'ADAL atteste que :

PROFILS SYSTÈMES

Parc d'activités de Massane – Rue Alfred Sauvy
34670 Baillargues – FRANCE

Pour l'activité de revêtement par thermolaquage des alliages d'aluminium sur **les lignes de production (HRZ) (LV1) et (LV2)** de son installation située à la même adresse,

Satisfait aux exigences du Référentiel de certification QUALIMARINE®, après évaluation selon les modalités définies dans ce référentiel. L'ADAL lui accorde le droit d'usage de la marque QUALIMARINE® pour toute la durée de validité du certificat et dans les conditions prévues par le référentiel, sous condition de respecter les exigences de la certification.

Le programme de certification QUALIMARINE® est librement consultable sur le site www.adal-aluminium.fr. La certification QUALIMARINE® est recommandée par les normes NF P 24-351, NF DTU 33.1 et NF DTU 36.1 et répond aux prescriptions de la norme NF EN 12206-1.



Date du certificat initial : 27/06/2006

Date de fin de validité du certificat : 31/12/2025

Emis à Paris, le 17 décembre 2024

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Le certificat est nominatif et ne peut être transféré à un tiers. Seule l'ADAL, organisme certificateur accrédité par le COFRAC, est habilitée à distribuer la marque QUALIMARINE®. Le certificat peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment dans les conditions prévues par le Référentiel de certification QUALIMARINE®. Pour une utilisation appropriée, la portée de la certification et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet de l'ADAL.

Certificat de produit n° QL-011

Délivré conformément aux articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation

L'ADAL atteste que :

PROFILS SYSTÈMES

Parc d'activités de Massane – Rue Alfred Sauvy
34670 Baillargues – FRANCE

Pour l'activité de revêtement par thermolaquage des alliages d'aluminium sur **les lignes de production (HRZ) (LV1) et (LV2)** de son installation située à la même adresse,

Satisfait aux exigences du Référentiel de certification QUALILAQUAGE®, après évaluation selon les modalités définies dans ce référentiel. L'ADAL lui accorde le droit d'usage de la marque QUALILAQUAGE® pour toute la durée de validité du certificat et dans les conditions prévues par le référentiel, sous condition de respecter les exigences de la certification.

Le programme de certification QUALILAQUAGE® est librement consultable sur le site www.adal-aluminium.fr. La certification QUALILAQUAGE® répond aux prescriptions de la norme NF P 24-351 et de la norme NF EN 12206-1.



Qualilaquage®
Traitement de surface
de l'aluminium
Certifié

Date du certificat initial : 01/01/2019

Date de fin de validité du certificat : 31/12/2025

Emis à Paris, le 17 décembre 2024

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Le certificat est nominatif et ne peut être transféré à un tiers. Seule l'ADAL, organisme certificateur accrédité par le COFRAC, est habilitée à distribuer la marque QUALILAQUAGE®. Le certificat peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment dans les conditions prévues par le Référentiel de certification QUALILAQUAGE®. Pour une utilisation appropriée, la portée de la certification et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet de l'ADAL.



ACCREDITATION
N° 5-0008
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Association déclarée de la loi du 1^{er} juillet 1901

17 rue de l'amiral Hamelin 75116 PARIS – Tél. : 33 (0)1 45 05 70 80

Site Internet : www.adal-aluminium.fr - email : contact@adal-aluminium.fr

CERTIFICAT DE MARQUE SNJF

PRODUITS DE CALFEUTREMENT DE VITRAGES



Le Syndicat Français des Joints et Façades - SFJF -
6 / 14, rue La Pérouse 75784 Paris Cedex 16

CERTIFIE QUE LA SOCIETE

*TREMCO CPG France SAS
Valparc - Oberhausbergen
CS 73003
67033 STRASBOURG CEDEX 2
France*

est titulaire du certificat Label SNJF pour le produit

ILLBRUCK FA 101

Avec le classement suivant : *Mastic obturateur type élastique*

Classe 25E 25E

Supports ALUMINIUM ANODISE VERRE

Primaires SANS SANS

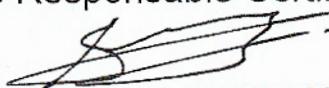
Références

Teintes *BLANC - BLANC IBIZA - BRONZE - BRUN - CHENE DORE - GRIS - GRIS ALU - GRIS
ANTHRACITE - GRIS BETON - GRIS PIERRE - IVOIRE - NOIR - PIERRE - TRANSLUCIDE*

LA PRESENTE LICENCE, RENOUVELABLE CHAQUE ANNEE, EST VALABLE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Le Responsable Certification



Arnaud GYSSENS

N° de dossier: 25162V
Code produit: 3297

Conformément au Référentiel
V18 du 12/03/2024 de la marque Label SNJF



ACCRÉDITATION
N° 6-0516
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

CERTIFICAT DE MARQUE

SNJF

PRODUITS DE CALFEUTREMENT DE VITRAGES



Le Syndicat Français des Joint et Façades - SFJF -
6 / 14, rue La Pérouse 75784 Paris Cedex 16

CERTIFIE QUE LA SOCIETE

TREMCO CPG France SAS
Valparc - Oberhausbergen
CS 73003
67033 STRASBOURG CEDEX 2
France

est titulaire du certificat Label SNJF pour le produit

JILLBRUCK FS 125

Avec le classement suivant : *Mastic obturateur type élastique*

Classe 25 E 25 E

Supports ALUMINIUM ANODISE VERRE

Primaires

Références

Teintes BLANC - BLANC BANQUISE - BLANC IBIZA - BRONZE - BRUN - CHENE DORE - GRIS -
GRIS ALU - GRIS ANTHRACITE - GRIS BETON - GRIS PIERRE - GRIS TERRE D'OMBRE -
IVOIRE - NOIR - PIERRE

LA PRESENTE LICENCE, RENOUVELABLE CHAQUE ANNEE, EST VALABLE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Le Responsable Certification

N° de dossier: 25165V



Arnaud GYSSENS

Conformément au Référentiel
V18 du 12/03/2024 de la marque Label SNJF



ACCREDITATION
N° 5-0515
PORTÉE DISPOSITIVE
DU MINISTÈRE

SYNDICAT FRANCAIS DES JOINTS ET FACADES
ORGANISME CERTIFICATEUR
6 / 14, rue La Pérouse - 75784 Paris cedex 16

CERTIFICAT DE PRODUITS

Délivré conformément aux articles L. 433-3 à 433-11 et R. 433-1 à R. 433-2 du Code de la Consommation suivant le Règlement technique constitué des Règles de certification et des Prescriptions techniques VI

SITE DE PRODUCTION

N°	507	SAS VITRAGLASS
Altitude	150m	Bp 254 - Zi D'ecouves F- 61007 Alencon CEDEX TÉL 33 02 33 31 03 10

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

1 SEPTEMBRE 2024 au 28 FÉVRIER 2025

DOUBLE VITRAGE	CERTIFIÉ	TRIPLE VITRAGE	CERTIFIÉ
TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE			
à gaz Argon	certifié 90%	à gaz Argon 85%	certifié
VEC - extérieurs collés (C)	///	VEC - extérieurs collés (C)	///
VEA - extérieurs attachés (C)	///	VEA - extérieurs attachés (C)	----- (1)
à clamer- sans profilé (C)	///	à clamer- sans profilé (C)	///
non orthogonaux	certifié	non orthogonaux	certifié
bords décalés	///	bords décalés	///
bombés	///	bombés	///
équilibrés	certifié	équilibrés	-----
pré-équilibrés	certifié	pré-équilibrés	certifié
à croisillons	certifié	à croisillons	certifié
de rénovation (R)	///	de rénovation (R)	-----
à stores incorporés	///	à stores incorporés	///
avec feuilletté photovoltaïque	///	avec feuilletté photovoltaïque	-----

PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE (3)

PMABuPu - PSFBuPu	PMABuPu - PSFBuPu	indicateurs d'emploi	indicateurs optionnels de performances*
MARQUE OU NOM DE SOCIETE DEVGLASS	REFERENCE DE FABRICATION PÉRIODE DE FABRICATION (2)	SITE CEKAL 507	

*à titre informatif

(1) la présence des pointillés (-----) indique que ce type de vitrage n'existe pas à ce jour.

(2) ou l'adresse du site internet du fabricant, et un numéro d'identification de produit.

(3) pour les procédés certifiés Sb ou Sm, le type de vitrages "à scellement exposé aux UV" est inclus d'office dans le périmètre du certificat.

Voir pages 2 et 3 du certificat pour plus amples informations

Présidente du Conseil d'administration

Président du Comité de certification



Accréditation
n° 5-0510
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le présent certificat remplace les certificats, précédents ou échus, visant le même site de production; il atteste des moyens mis en oeuvre par celui-ci pour fabriquer des vitrages conformes aux critères de qualité du Programme de certification, dont les exigences sont librement consultables sur le site www.cekal.com. Les certificats sont délivrés après contrôles en usine, essais... réalisés par des organismes d'inspection et d'essais indépendants.
La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

